



**MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE**

\*\*\*\*\*

**Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans la région  
du Sud-Ouest de l'Océan Indien**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CENTRE DE  
FORMATION SPECIALISTE EN CONSTRUCTION DE PIROGUE  
POUR LES 07 REGIONS D'INTERVENTION DU PROJET : DIANA,  
ANALANJIROFO, MELAKY, ATSIMO ATSINANANA, ANDROY, ATSIMO  
ANDREFANA, MENABE**

Mai 2023

## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le secteur de la pêche à Madagascar occupe une place essentielle aussi bien sur le plan social que sur le plan économique. Sa contribution dans l'économie nationale est d'environ 6% du PIB national en 2018 selon le rapport de l'Observatoire Economique de la Pêche et de l'Aquaculture.

Concernant le secteur petite pêche maritime, il est notamment d'une importance capitale car il réalise plus de la moitié de la production halieutique totale et constitue une source d'emploi, de revenu et d'alimentation pour les communautés des pêcheurs. A Madagascar, ce secteur est caractérisée par des pêcheurs utilisant en majorité des embarcations en bois, monoxyle ou à balancier, avec à bord un ou plusieurs pêcheurs selon la technique de pêche pratiquée et le type d'engins utilisés. La plupart de ces pêcheurs ne sont pas propriétaires des embarcations qu'ils utilisent et sont donc tributaires des conditions imposées par les propriétaires de ces embarcations. La zone de pêche des petits pêcheurs sont les zones non loin de la côte, car l'état de ces embarcations ne leur permet pas d'exercer la pêche plus au large.

Les matériaux utilisés pour la construction et entretien de ces embarcations sont des essences forestières souvent objet d'un régime de protection spéciale par le Ministère en charge de l'Environnement. On constate aussi actuellement l'augmentation de pression sur les types de bois utilisées pour la construction des pirogues et l'absence des mesures pour le renouvellement des coupes.

Pour faire face à ces contraintes, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue, avec l'appui du projet SWIOFish2 prévoit de faire recours aux services d'un centre de formation spécialisé en construction des pirogues avec des planches.

## **2. OBJECTIF DU PROJET :**

### **2.1 Objectif global :**

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs par l'utilisation des pirogues améliorées.

### **2.2 Objectifs spécifiques :**

- Proposer des modèles d'embarcation améliorée adaptés pour chaque zone (ZUP, ZP).
- Sur la base des expériences d'autres projets, construire et tester au moins deux prototypes d'embarcation par région d'intervention.
- Faire des essais sur l'adaptabilité des prototypes par rapport aux activités des petits pêcheurs ;
- Former les petits pêcheurs à la fabrication, l'entretien et la réparation des embarcations validées durant les tests effectués.

## **3. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus qui découlent des objectifs énoncés dessus sont :

- Au moins 02 prototypes d'embarcation améliorée par région proposés et testés ;
- Au moins 01 prototype validé par les petits pêcheurs, leurs communautés, et les fabricants locaux des nouvelles pirogues ;
- 35 pêcheurs artisans (05 par région) formés en fabrication, entretien et réparation des pirogues
- Des plans détaillés des modèles de nouvelles embarcations améliorées, incluant les détails des techniques de fabrications et d'entretien, et les traitements nécessaires pour

les matériaux à utiliser avec justification de la disponibilité et accessibilité de chaque matériel de construction et d'entretien proposé, ainsi que les couts moyens de construction

- Manuel de formation adéquat, mis à la disposition des apprenants

#### **4. DUREE**

Le centre proposera le calendrier d'exécution du mandat, dans un délai maximum de 60 jours, incluant une phase de test des prototypes proposés par région avant la réalisation de la formation des bénéficiaires :

- Dans un premier temps, le centre devra fabriquer au moins deux prototypes pour chaque région d'intervention du projet, et effectuer un test sur terrain pour assurer son efficacité.
- Après validation du prototype, par la communauté, et le représentant local du MPEB, une formation des artisans pêcheurs, avec une partie pratique dans l'atelier de travail du centre sélectionné, aura lieu.

#### **5. LIVRABLES**

Durant son mandat, le centre devra remettre au projet en version électronique et physique :

- Un rapport initial détaillant la méthodologie, le planning d'intervention, et tous les supports de formation
- Au moins 14 prototypes d'embarcation construits, dont 07, construits, testé, et approuvé par les bénéficiaires (PV à l'appui)
- Un rapport intermédiaire détaillant les informations sur les formations effectuées
- Un rapport final tenant en compte les commentaires du rapport intermédiaire

#### **6. SUPERVISION**

La firme devra travailler en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet SWIOFish2 au sein du Ministère en charge de la Pêche, en particulier de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, et de la Direction de la Pêche.

### **1. QUALIFICATIONS REQUISES**

La firme doit avoir les qualifications requises suivantes pour atteindre les objectifs escomptés :

- Au moins une expérience similaire sur l'amélioration et la confection des embarcations en bois du pays pour la petite pêche ou la pêche artisanale dans un pays en voie de développement ;
- Au moins cinq (05) expertises en matière d'approche participative sur l'amélioration et la confection des embarcations en bois du pays, en particulier au niveau des communautés de petits pêcheurs ;
- Disposition d'un atelier de charpenterie navale ;
- Capacité technique à construire des embarcations de pêche en bois;
- Au moins trois ans d'expériences sur la promotion de nouvelle embarcation améliorée serait un atout ;